

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 13 mai 2024** à 20 heures à la salle communautaire d'Arntfield, au 15, avenue Fugère (quartier d'Arntfield), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Mme Yolaine Cotnoir** relativement à la propriété située au **2533 DE LA RUE DES COTEAUX** (lot 5 028 642 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la reconstruction projetée d'un patio et de la localisation d'une piscine en cour avant alors que le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda n'autorise ces constructions qu'en cour latérale et arrière. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la reconstruction du patio et de régulariser la localisation de la piscine, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12^e jour d'avril 2024
et publié le 24 avril 2024



Angèle Tousignant, greffière